



VILLE DE SAINTE-ADÈLE

AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENTS 1314-2021-Z-16 et 1314-2021-Z-17

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS est donné que le conseil municipal, à la séance extraordinaire du 4 novembre 2024, adoptait les règlements suivants:

RÈGLEMENT 1314-2021-Z-16 modifiant le *Règlement de zonage numéro 1314-2021-Z* visant à modifier le plan de zonage et ajouter des dispositions particulières à la nouvelle zone T3.2-023.

RÈGLEMENT 1314-2021-Z-17 modifiant le *Règlement de zonage numéro 1314-2021-Z* visant des dispositions particulières relativement aux usages dans la zone T2.2-002 et modifiant le plan de zonage.

La Municipalité régionale de comté les Pays-d'en-Haut a délivré les certificats de conformité en date du 27 novembre 2024 pour ces règlements.

Les règlements sont déposés au Service du greffe situé au 1381, boulevard de Sainte-Adèle, Sainte-Adèle, où toute personne peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau et sont entrés en vigueur conformément à la Loi.

FAIT À SAINTE-ADÈLE, le 2 décembre 2024

Me Audrey Sénécal
Greffière et directrice des Services juridiques